

L'an deux mille vingt et le cinq novembre à 19 h 30 le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Gilles COUTURE, Maire.

Absents excusés : SERRES Frédéric, CONVERSEL Félicie.

Une minute de silence est observée pour Samuel PATY et les autres victimes des attentats.

Chaque conseiller municipal reçoit un justificatif de déplacement pour ses missions pour la Mairie.

Le compte-rendu de la réunion du 29 septembre 2020 est adopté à l'unanimité.

I - INFORMATIONS DIVERSES

- C.C.C.T. :
Convention établie entre la C.C.C.T. et le SIVU des Écoles du Tursan pour l'utilisation du réfectoire du centre de loisirs. Cependant, au vu de l'évolution de la pandémie et des mesures sanitaires, les élèves continuent à manger à la salle des fêtes.
- Poste
Convention d'occupation de locaux entre la Poste et la commune de Geaune pour la Maison France Services pour la période du 26 octobre au 18 novembre.
- Urbanisme
Quelques situations régularisées.
- Occupation ancienne halle aux veaux. Un bail de location à compter du 01/01/2020 a été signé avec Katia DA FONSECA pour l'occupation d'un espace.
- Disparition du Tursan ? Mr le Maire a envoyé un courrier au rédacteur en chef du journal Sud-Ouest pour lui faire part de sa surprise et de son incompréhension par rapport à la disparition du terme « Tursan » en haut des pages locales. Le rédacteur a pris bonne note. À suivre.
- Espace sans tabac. Ce projet d'installation de panneaux « Espace sans tabac » dans certains lieux fréquentés notamment par les jeunes, suit son cours.
- Vente d'un livre sur les Bastides. Ce livre « Dominer et défendre le territoire à l'époque des bastides » réalisé à partir du forum médiéval de Geaune en 2018 et de Domme (Dordogne) en 2019 sera en vente chez Sandrine Dufau au prix de 14 €.

II - PERSONNEL

En vue du remplacement à prévoir d'un agent en janvier, le conseil municipal décide d'adhérer au service remplacement du Centre de Gestion des Landes.

III - TRAVAUX ET ÉQUIPEMENTS

- Rue de la Tour. Prévenir les riverains du changement : sens unique et stationnements à gauche.
- Etude SOLIHA sur isolation des logements communaux. Vu les montages financiers trop lourds, pas de suite donnée et demande de devis à la coopérative des artisans locale pour les logements route de Samadet.
- Convention avec Isolidarité pour permettre la réalisation de travaux d'économie d'énergie et l'amélioration de l'habitat,

financés par le dispositif des certificats d'économie d'énergie.

➤ Divers

- o Nettoyage et remplacement de gouttières à la Halle aux veaux.
Devis de DUBOIS de Grenade accepté. Montant : 1 064,04 € TTC.
- o Acquisition d'un lave-vaisselle pour la salle des fêtes.
Devis de Froid Pyrénéen accepté. Montant : 4 510,08 € TTC.

IV - PLAN DE REFERENCE : PETITES VILLES DE DEMAIN

L'Etat a lancé en 2019, pour un déploiement à partir de 2020, un nouveau dispositif national, dénommé « Petites villes de demain » ayant pour objectif de donner aux élus des villes de moins de 20 000 habitants, montrant des signes de vulnérabilité et exerçant des fonctions de centralités, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire, et notamment de revitaliser les centres villes.

L'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT) pilote la mise en œuvre de ce programme et le délègue territorialement aux préfets de Département.

Le programme s'organise autour de 3 piliers :

- Le soutien en ingénierie pour donner aux collectivités les moyens de définir et mettre en œuvre leur projet de territoire, en particulier par le renforcement des équipes (subvention d'un poste de chef de projet jusqu'à 75%, apport d'expertises),
- L'accès à un réseau, grâce au club « Petites villes de demain », afin de favoriser l'innovation, l'échange d'expériences et le partage des bonnes pratiques entre acteurs du programme,
- Des financements sur des mesures thématiques ciblées mobilisées en fonction du projet de territoire et des actions à mettre en place.

Ce programme bénéficiera d'un budget national de 3 milliards d'euros (hors plan de relance) sur la durée du mandat municipal. Ce dispositif prévoit l'accompagnement de 1000 binômes commune(s)-intercommunalité.

Le conseil municipal décide de valider la candidature de la commune de Geaune à ce dispositif.

V - DEMANDE DE SUBVENTION D'UNE ASSOCIATION

L'association des Parents d'Élèves a adressé une demande de subvention exceptionnelle à la commune de Geaune.

Considérant que les affaires scolaires sont gérées par la SIVU des Écoles du Tursan qui fédère l'ensemble des communes concernées, cette demande est à adresser au SIVU et non à chacune des communes.

VI - LETTRE DU BUREAU DU COMITÉ DES FÊTES DE GEAUNE

Après lecture de ladite lettre, une discussion s'engage. Le conseil municipal, unanime, déplore la façon de faire des voisins aturins qui auraient dû concerter, en amont, les comités des fêtes des communes voisines.

Le conseil municipal, sachant qu'on ne peut s'ingérer dans les affaires d'une autre commune, propose d'accompagner le

Comité des Fêtes de Geaune, s'il en est d'accord, pour nouer (ou renouer) le dialogue avec son homologue d'Aire sur l'Adour.

Un courrier sera adressé en ce sens à Madame la Présidente du Comité des Fêtes de Geaune.

VII - TOUR DES COMMISSIONS

- Développement durable
 - o Bassins récupérateurs d'eau,
 - o Articles de sensibilisation éco-gestes,
 - o Brise-vue poubelle,
 - o Petites poubelles communales de tri,
 - o Composteur communal.
- Communication
 - o Bulletin municipal pour Village-Neuf : infos envoyées,
 - o Site : ok,
 - o Facebook : ok,
 - o Petit geaunois en cours de rédaction ; parution fin novembre.
- 11 novembre : Cérémonie en tout petit comité : 6 personnes.
- Un courrier a été distribué dans les boîtes aux lettres par rapport au nouveau confinement, au 11 novembre,...

La séance est levée à 21 h 00.

Ont signé au registre :

COUTURE Gilles

LACOSTE Gilles

FLOUS Pierre

ARRAGON Dominique

DUFAU Sandrine

SERRES Frédéric Excusé

BAILLET Jean-Michel

DARZACQ Christophe

LOCHE Benoît

PLAÏNO David

SALLET Marie

CUPILLARD Hélène

THIBAUT Céline

DATOLA Murielle

CONVERSET Félicie Excusée